

# Plantation d'alignements d'arbres en bordure de cours d'eau

Région : **Bretagne**

Département : **56**

Lieu : **BV du Scorff**

Date : **de 2005 à 2008**

AXE :  T dans Territ'Eau.

T : limiter les Transferts, R : Raisonner les pratiques, S : modifier les Systèmes.

## RÉSUMÉ :

Cette action de plantation d'alignements d'arbres le long des cours d'eau vise à protéger les berges de la détérioration par l'érosion. Elle s'effectue en plusieurs étapes sur l'ensemble d'un territoire dans une démarche globale d'aménagement.

## CONTEXTE :

**La problématique érosion des berges** est importante dans le secteur à cause de l'abreuvement direct des animaux, de la physionomie des cours d'eau (méandres) ou encore du passage d'engins agricoles.

**Dans le cadre d'un CRE** (Contrat Restauration Entretien), le syndicat des eaux du Scorff a sollicité la chambre d'agriculture du Morbihan pour avoir un appui technique : Choix des essences, préparation du sol, contact avec les professionnels, relais avec les agriculteurs etc...  
Un diagnostic des cours d'eau sensibles a été effectué au préalable par le syndicat.

**Il y a eu trois « tranches » de plantations** avec à chaque fois la même méthode ; en 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, réparties sur l'ensemble du Bassin Versant (490 km<sup>2</sup>).

## OBJECTIFS :

**Le principal objectif** est de préserver les berges de l'érosion.

**Les objectifs secondaires** sont de reconstituer les corridors écologiques naturels, de créer des structures latérales protectrices vis-à-vis des polluants et de diversifier les boisements des rives.

## ÉTAPES :

1. **Diagnostic préalable** des cours d'eau sensibles par le syndicat des eaux.
2. **Présentation de l'accompagnement** : avis technique (sondage tarière, observation de la végétation alentour, analyse de la flore...).
3. **Elaboration des schémas de plantation.**
4. **Réalisation d'un cahier des charges techniques** (liste des espèces préconisées, travail du sol, paillage ...).
5. **Elaboration des bons de commande** (plants et fournitures) et **Budgétisation global** du projet.
6. **Consultation d'entreprise** (procédure d'appel d'offre) et proposition des candidatures au syndicat.
7. **Réception des travaux** (vérifier les plants, veiller au bon déroulement et au respect du cahier des charges).
8. **Visite des plantations réalisées** : Bilan avec le syndicat.
9. **Conseils individuels aux premiers entretiens**, 1 à 2 ans après la fin des travaux, avec le technicien du syndicat et les agriculteurs concernés.

## OUTILS :

**Un diagnostic des cours d'eau sensibles** à la problématique a été effectué (par le syndicat des eaux).  
**Argumentaire** : rencontre individuelle avec les agriculteurs réticents au projet.  
Travaux puis entretien financé à 100% par le CRE.

## RÉSULTATS :

**1ère année (2005-2006)** : 12 secteurs de plantation définis (8 sur 1 berge et 4 sur 2 berges)  
Soit 12 agriculteurs impliqués. **Pour un total de 2730 mètres** d'alignement d'arbres.

**2ème année (2006-2007)** : 12 secteurs de plantation définis (8 sur 1 berge et 4 sur 2 berges)  
Soit ici 16 agriculteurs impliqués. **Pour un total de 2780 mètres** d'alignement d'arbres.

**3ème année (2007-2008)** : 13 secteurs de plantation définis (tout sur 1 berge)  
Soit ici 13 agriculteurs impliqués. **Pour un total de 2586 mètres** d'alignement d'arbres.

**Mobilisation :**

**Très bonne :** la 1<sup>ère</sup> année ; quelques agriculteurs se sont désistés mais ont acceptés les années suivantes. Une majorité des agriculteurs ont été démarchés par le syndicat des eaux mais pour les agriculteurs réticents, l'argumentaire a été effectué par le conseiller de la chambre d'agriculture du Morbihan.  
La dernière année, 3 agriculteurs sont réticents dont 2 qui refusent le projet.

**BILAN :**

✓ **Avantages :**

**Financé à 100%,  
La démarche d'aménagement est globale (cohérence des projets),  
Bonne sensibilisation par les conseils individuels,  
D'un point de vue technique ; la 3<sup>ème</sup> année protection de chaque plant.**

✓ **Limites :**

**Pas de réunions entre agriculteurs.**  
Aspect technique : les clôtures (résistance des piquets et électrification de la clôture).

✓ **Améliorations :**

**Faire visiter aux agriculteurs réticents les réalisations des dernières années.  
De même pour l'entretien (démonstration des premières tailles).**

**Partenaires :**

**Syndicat du bassin du Scorff.**

**Financeurs :** CRE => Agence de l'eau Loire Bretagne à 50%, le Conseil Général à 30% et le Syndicat à 20%.

**Contacts :**

**Chambre d'agriculture de Morbihan - VANNES** Samuel LE PORT  
Mail : [samuel.leport@morbihan.chambagri.fr](mailto:samuel.leport@morbihan.chambagri.fr) Tél : 02 97 46 32 16

**Syndicat du bassin du Scorff - PONT SCORFF**  
Mail : [syndicat-scorff@wanadoo.fr](mailto:syndicat-scorff@wanadoo.fr) Tél : 02.97.32.50.34

**Photos :**

